

ABONNEMENT.

Sauumur : Un an... 30 fr. Six mois... 16. Trois mois... 8. Poste : Un an... 35 fr. Six mois... 18. Trois mois... 10.

On s'abonne :

A SAUMUR, Chez tous les Libraires; A PARIS, Chez DONGREL et BULLIER, Place de la Bourse, 33.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne... 20 c. Réclames... 30. Faits divers... 75.

RÉSERVES SONT FAITES. Du droit de refuser la publication des insertions reçues et non payées... Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant-midi.

On s'abonne :

A PARIS, Chez MM. HAVAS-LAFFITE et Co., Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre-affranchie.

SAUMUR,

23 Mars 1876.

Chronique générale.

Nominations de préfets.

M. Doniol est nommé préfet des Bouches-du-Rhône, en remplacement de M. de Tracy. — M. Gizolme, préfet du Gard, en remplacement de M. Guigues de Champvans. — M. Decrais, préfet de la Gironde, en remplacement de M. Pascal. — M. Renaud, préfet d'Agén, en remplacement de M. Champagnac, admis à la retraite sur sa demande. — M. Grigot, préfet de Nancy, en remplacement de M. Chambon, mis en disponibilité sur sa demande. — M. Darcy, préfet de Nice. — M. Dumarest, préfet de Mézières. — M. Desorme, préfet de Toulouse, en remplacement de M. de Sandrons, admis à la retraite. — M. Cambon, préfet de Besançon. — M. Develle, préfet de Troyes. — M. Servais, préfet d'Albi. — M. Brancion, préfet de Vaucluse, en remplacement de M. Doncieux, mis en disponibilité. — M. Herbette, préfet de Montauban, en remplacement de M. Després, admis à d'autres fonctions. — M. Sazac de Forge, préfet d'Orléans, en remplacement de M. Behr. — M. Riencourt, préfet à Draguignan, en remplacement de M. Roffier, admis à la retraite. — M. Tenaille-Saligny, préfet d'Arras. — M. Crisenoy, préfet de Versailles. — M. Limbourg, préfet de Rouen. — M. Lizot, préfet de Lille. — M. Tirman, préfet de Clermont. — M. Bassoncourt, préfet de Rodez, en remplacement de M. Serres, mis en disponibilité. — M. Oustry, préfet d'Epinal, en remplacement de M. Foucault. — M. de Nadailhac, préfet de Tours, en remplacement de M. Ferrand, admis à la retraite. — M. Patinot, préfet de Châteauroux.

Paris-Journal, examinant la question de l'amnistie au point de vue de l'effet qu'elle produira sur l'armée, dit :

« Sur 263 mille hommes qui composaient l'armée insurrectionnelle et ont figuré jusqu'au dernier jour sur les contrôles de cette garde nationale dont M. Victor Hugo portait le képi à l'Assemblée de Bordeaux, 36,000 seulement ont été arrêtés. Observons que, parmi ces derniers, 8 à 10,000, tout au plus, ont été maintenus en état d'arrestation. Enfin n'oublions pas que les ordonnances de non-lieu et les acquittements ont réduit à 5,000 environ le nombre des condamnés.

» Franchement, à qui fera-t-on croire, qu'après un triage opéré sur 263,000 coupables, car la loi à la main il faut donner ce nom à tous ceux qui ont servi dans la garde nationale des communards, on puisse considérer comme des égarés les 5,000 coupables que les conseils de guerre ont envoyés à l'île des Pins et à la presque île Ducos ?

» N'est-ce pas que l'armée doit être heureuse, à la pensée que ses soldats pourraient bientôt coudoyer dans les rues de Paris les vaincus que ses conseils de guerre ont eu la cruauté d'arracher à leurs familles ?

Il n'est pas sans intérêt d'avoir quelques détails sur le budget de 1877 qu'on vient de distribuer.

Il s'élève en recettes à 2,672,440,530 fr., en augmentation sur 1876 de 97,441,948 fr. En dépenses à 2,667,296,754 fr., en augmentation sur 1876 de 96,741,238 fr.

Il y a donc un excédant de recettes de 4,843,779 fr.

Au budget des recettes, nous trouvons comme augmentations à signaler les suivantes :

Table with 2 columns: Category and Amount. Contributions directes et taxes assimilées: 5,061,900 f. Produits des domaines et des forêts: 1,448,436. Impôts et revenus directs: 26,248,000. Droits d'enregistrement et de timbre: 877,000.

Table with 2 columns: Category and Amount. Droits des douanes: 36,796,750. Contributions indirectes: 42,151,545. Portes: 5,950,000. Les produits de l'impôt sur le sel ont diminué de 2,583,250 fr. Au budget des dépenses, les augmentations sont ainsi réparties : Dette publique: 49,598,049 f. Frais de régie et de perception: 2,602,603. Remboursements et restitutions: 1,775,000. Gouvernement de l'Algérie: 2,127,944. Ministère de la justice: 566,600. — des cultes: 4,500,250. Ministère des affaires étrangères: 4,946,000. Ministère de la guerre: 36,625,270. — marine: 45,454,425. — agricult.: 210,600. Ministère des travaux publics: 43,079,757. Ministère de l'instruction publique: 4,068,092. Les dépenses du ministère de l'intérieur présentent une diminution de 3,217,320 fr. On évalue à 4,500,000 fr. les dépenses administratives du Sénat et l'indemnité des sénateurs.

SENAT.

PRÉSIDENCE DE M. LE DUC D'AUDIFERT-PASQUIER.

Séance du mardi 21 mars 1876.

M. Léon Say, ministre des finances, dépose un projet de loi aux termes duquel la fabrication des pièces de cinq francs pourra être limitée ou suspendue par décret. Il explique que cette latitude laissée au gouvernement permettra d'attendre sans danger la solution de la question relative au double étalon monétaire.

M. le ministre des finances demande que ce projet de loi soit renvoyé à l'examen des bureaux. Le renvoi est prononcé.

M. Bonnet dépose un projet de loi en deux articles ainsi conçus :

« Art. 1^{er}. Il est ouvert aux questeurs du Sénat un crédit de 800,000 fr. pour faire face aux dépenses du Sénat depuis son installation.

» Art. 2. Ce crédit sera imputable sur le budget des recettes et des dépenses de l'exercice 1876. »

Le scrutin public est ouvert sur ce projet de loi, qui est adopté.

L'ordre du jour appelle la discussion de l'interpellation de M. de Parieu concernant la convention monétaire de février 1876.

M. de Parieu traite in extenso la question monétaire et entre dans des considérations détaillées sur la législation de l'an XI et les lois postérieures qui régissent la matière.

Il explique comment notre système monétaire a été profondément ébranlé par suite de la découverte des mines d'or en Californie et en Australie.

A partir de 1849, le rapport entre l'étalon d'argent et l'étalon d'or a été modifié, et l'attention des économistes a été appelée sur cette grave question.

L'orateur dit qu'en 1867 il s'est passé deux faits très-curieux à constater. Le gouvernement français a fait une union monétaire avec la Suisse, la Belgique, la Hollande et l'Italie. Une conférence monétaire a été réunie à Paris dans laquelle toutes les puissances européennes furent représentées. 45 membres, représentant 22 ou 23 États, se réunirent au ministère des affaires étrangères.

M. de Parieu expose les discussions qui s'ouvrirent dans cette conférence et les points sur lesquels on tomba d'accord.

Il dit que le système de l'étalon unique eut dans cette réunion l'unanimité moins deux voix.

C'est dans ce même moment, en 1869, que l'or commença à hausser, l'argent à baisser. En 1873, il y avait trois francs de bénéfice à échanger de l'argent contre de l'or. Le gouvernement s'est ému. On fit, à la fin de 1873, quelque chose d'extraordi-

Feuilleton de l'Echo Saumurois.

SOUFFRANCE ET PROGRÈS.

(Suite.)

XL.

UN ÉCRIC.

Quatre jours se passèrent sans amener aucune manifestation hostile de la part des ouvriers.

M. Jacquinet, à qui les énergiques réclamations de Landry et les sauvages menaces de Ravageot avaient inspiré une vague terreur, envoya deux ou trois fois le contre-maître Bruno à la découverte. Mais, soit que celui-ci n'osât point se hasarder trop avant dans les sombres et tortueux détours de la Petite-Pologne, soit qu'il fût dupe du calme apparent qui y régnait, il revint dire à son patron que tout ressentiment semblait apaisé.

D'après son rapport, plus de moitié des ouvriers

étaient allés chercher de l'emploi dans les fabriques des environs.

A la vérité, quelques-uns des plus paresseux et des plus turbulents étaient demeurés en arrière à boire jusqu'à leur dernier sou dans les cabarets, où ils exhalaient leur colère en paroles ; mais une fois à sec, il leur faudrait bien prendre le même chemin que leurs compagnons.

Enfin un tiers environ, ralliés autour de Landry, paraissaient résignés à attendre des temps meilleurs, et, ennemis du trouble, pères de famille pour la plupart, ne demandaient pas mieux que de venir reprendre leurs places dans les ateliers, dès que la clémence de M. Jacquinet consentirait à les leur rouvrir.

Tout allait donc à souhait : la self acting mule était enfin montée et placée dans une pièce communiquant, d'un côté avec la fabrique d'où la machine à vapeur lui envoyait le mouvement au moyen d'une roue d'engrenage et d'une courroie, de l'autre avec le cabinet particulier du fabricant, où se trouvait aussi la caisse.

Voulant se ménager le plaisir de voir à toute heure fonctionner la merveilleuse machine dont il était devenu l'heureux propriétaire, M. Jacquinet avait fait ouvrir une porte à côté de son bureau et un vasistas au-dessus.

Ces dispositions n'avaient pu être faites avec tant de mystère qu'il n'en eût transpiré quelque chose

au dehors. De là dataient peut-être les méfiances, les soupçons des ouvriers, changés bientôt en certitude par la brusque annonce d'une baisse de salaires.

Quoi qu'il en soit, le fabricant n'avait jamais été plus radieux. Des lettres d'Amérique, reçues le matin même, lui avaient apporté des commandes considérables ; il allait pouvoir y faire face avec un nombre d'ouvriers fort réduit.

Il se proposait d'éliminer peu à peu les faibles, qui ne travaillaient point assez, les habiles qui coûtaient trop cher, les vieillards, dont les forces étaient épuisées. Il les remplacerait par des femmes et des enfants, sûr ainsi de doubler et de tripler ses profits : il ne pouvait s'y méprendre, il avait fait et refait ses calculs.

La logique des chiffres était inflexible ; la vie des hommes devenait une abstraction qui mettait la conscience du manufacturier à l'aise.

Soumis à ce puissant niveau, l'individu disparaissait ; ce n'était qu'une force cotée plus ou moins bas, un instrument rebelle et moins économique qu'un outil de fer ou un engin de feu.

Qu'y avait-il donc d'étonnant à ce que cette force, cet instrument, baissât de plus en plus de valeur ? Quoi de plus naturel que de lui substituer un composé d'acier et de bois, qui, toujours docile, ne mangeait ni ne raisonnait, travaillait sans relâche, et ne se plaignait jamais ?

Aussi le culte de M. Jacquinet pour les machines grandissait avec sa reconnaissance, et quand, ouvrant la porte de son cabinet, il introduisit sa femme et sa fille dans le sanctuaire, et se trouva lui-même en présence de son idole, le sang lui monta à la tête, et il se sentit oppressé.

La self acting mule était là dans sa gloire, avec ses trois cents broches, ses cylindres, son armée de laminoirs, son chariot, que le fleur n'avait plus besoin d'attirer à lui et de repousser, enfin tout cet appareil si compliqué au premier coup d'œil, si simple et si ingénieux à l'examen.

Tout était là, n'attendant qu'un jet de vapeur pour étirer, amincir, allonger, presser, diviser, filer, absorber des masses de coton ou de laine.

— Regardez bien toutes deux, dit M. Jacquinet à sa femme et à sa fille, dès que son émotion fut un peu calmée. Observez ce qui va se passer quand je donnerai le signal. Toi surtout, Nancy, cherche à te rendre compte de cet admirable mécanisme.

Nancy promit d'être tout yeux et tout oreilles. Son père tira la sonnette : la roue d'engrenage commença à tourner ; mais, ô surprise ! le premier bane à broches ne bougea pas ; et toutes les autres parties du métier, tirillées en sens inverse, menaçaient de se rompre sous l'effort des courroies.

— Arrêtez ! arrêtez ! cria M. Jacquinet éperdu. Arrêtez, ou tout va se briser !

Le contre-maître se hâta d'interrompre la com-

naire. La fabrication de l'argent fut limitée. L'honorable M. Magne prit cette mesure dont il faut le remercier. Il préféra l'intérêt de la société à l'intérêt de la doctrine du double étalon.

Une conférence eut lieu entre la France, la Belgique, la Suisse et l'Italie, de laquelle résulta une convention fixant un minimum de la frappe des écus.

L'orateur interprète cette convention, qu'il trouve sage et salutaire.

Il entre ensuite dans l'examen de la question, telle qu'elle se présente actuellement. Suivant lui, la convention monétaire n'est qu'un palliatif insuffisant et ne peut prévenir les dommages résultant, pour la France, de l'existence et du maintien du double étalon.

L'ENTENTE CORDIALE

DE L'AUTRICHE, DE LA RUSSIE ET DE LA PRUSSE.

On écrit de Cracovie, 18 mars, à l'Univers :

« Les journaux allemands ont déjà certainement apporté à Paris les récits d'une assez vilaine affaire qui s'est passée à Vienne, et qui jette une triste lumière sur les relations, si amicales en apparence, des trois grandes puissances du Nord. Il circule différentes versions sur cette affaire, mais je suis en mesure de donner la plus exacte, que je tiens d'un personnage arrivé hier de Vienne et en position d'être très-bien renseigné.

« Un jeune officier des chasseurs, ancien élève de l'académie militaire de Neustad, près de Vienne, le baron Ertel von Krehlan, était attaché au bureau de la géographie militaire et travaillait dans le cabinet du directeur, le général Dobner, qui avait pleine confiance en lui. Ce jeune homme était un excellent dessinateur et, en outre, fort joli garçon, aux manières avenantes, bien reçu dans les salons de Vienne, et qui plaisait à tout le monde, surtout aux dames : c'est ce qui le perdit. Il s'était donné le luxe d'avoir une extrême intimité avec une dame du grand monde, et faisait pour elle des prodigalités à crédit, car il n'avait que très-peu de fortune. Il roula ainsi dans un gouffre de dettes.

« Ne sachant comment s'en tirer, il s'adressa à la générosité de l'empereur, qui lui envoya gracieusement 200 florins, ou environ 500 francs. Mais c'était bien peu de chose en comparaison de son énorme déficit et il se trouvait dans une position désespérée, lorsqu'un jour, étant comme de coutume dans le cabinet du directeur, il vit celui-ci ouvrir une armoire, en retirer des papiers, les examiner attentivement, puis les serrer de nouveau dans l'armoire, qu'il ferma ; mais, au lieu d'en mettre la clef dans sa poche, il la cacha dans un livre et s'en alla en ville, laissant le jeune officier seul dans le cabinet.

« M. Ertel, ayant remarqué l'imprudence du général, eut l'infamante idée de voir les papiers dont son directeur seul avait con-

naissance. Il paraît qu'ils étaient très-importants, que c'étaient des plans stratégiques pour le cas d'une guerre avec la Russie. M. d'Ertel s'en empara et alla immédiatement trouver l'attaché militaire à l'ambassade de Russie, le colonel Malostroff ; il lui montra les papiers et offrit de lui en vendre une copie.

« Le colonel russe accepta le marché, la copie fut livrée et payée, mais la somme était loin encore de satisfaire aux besoins pressants de l'officier autrichien. Il résolut d'exploiter la curiosité du colonel russe. Il avait chez lui, du temps où il était élève de l'académie militaire, un plan fait à la main de la forteresse d'Ollmutz. Ce plan a été lithographié, et on peut se le procurer moyennant vingt centimes autrichiens. Mais M. d'Ertel, pour lui donner l'apparence d'une pièce secrète et très-importante, marqua des canons sur les remparts, des poudrières, etc., et porta ce dessin à l'agent russe, qui l'acheta aussi. Il lui porta une troisième pièce, celle-ci paraît avoir été, en grande partie, sinon tout entière, de sa fabrication : c'était un règlement pour la mobilisation des troupes autrichiennes en cas de guerre.

« Le colonel russe acheta cette pièce encore. Cependant il payait de moins en moins et ceci ne faisait pas l'affaire de l'officier autrichien, dont les dettes ne diminuaient pas sensiblement, malgré ce trafic. La comtesse, sa complice, lui proposa alors de préparer une nouvelle édition des mêmes pièces et de les vendre à l'attaché militaire à l'ambassade prusso-allemande, le major comte Frinck von Frinckenstein. Elle le connaissait personnellement et se chargea de la négociation de cette affaire. Le Prussien, plus rusé que le Russe, demanda à examiner les pièces avant de donner sa réponse définitive, disant qu'il ne voulait pas acheter chat en poche. Il les garda plusieurs jours et les rendit avec la réponse qu'elles n'avaient aucune valeur pour lui.

« N'ayant pas réussi avec le Prussien, M. d'Ertel se tourna du côté de l'attaché militaire de l'ambassade française, le lieutenant-colonel Corbin, avec l'intention peut-être de faire le tour du corps diplomatique de Vienne en colportant sa marchandise. Il se trompait cruellement dans ses calculs. Le lieutenant-colonel Corbin repoussa ses offres avec indignation, et l'ambassade française s'empressa d'avertir le gouvernement autrichien du trafic qu'il faisait. Le jour même, le baron Ertel von Krehlan et la comtesse de S*** furent arrêtés à Baden, près de Vienne, et ne tardèrent pas à faire des aveux complets.

« Bientôt après les journaux s'emparèrent de cette affaire. Le journal tchèque rédigé en allemand, le *Politique*, la porta le premier à la connaissance du public, mais encore à l'état d'un vague « on dit ». Puis la *Gazette d'Allemagne*, organe de M. de Bismarck, raconta la chose tout à fait à l'envers. Elle prétendit que c'était à l'ambassade française que M. Ertel avait vendu des pièces secrètes du bureau de la géographie militaire.

« Immédiatement la *Gazette officielle* de

Vienne lui donna un démenti catégorique dont les termes méritent d'être cités. « Nous sommes autorisés à déclarer, dit la *Gazette*, que l'officier dont il est question dans un des derniers numéros du journal *Deutsche Zeitung*, a été réellement traîné devant un juge d'instruction, mais ce n'est pas pour la raison qu'il eût vendu des documents secrets à l'ambassade française. Rien ne permet de soupçonner que l'ambassade française ait jamais été trompée dans un pareil trafic. » Ce qui veut dire, en mettant les points sur les i, que l'ambassade française est trop honnête pour trafiquer avec des traîtres en Autriche, mais qu'il n'en est pas de même des autres ambassades, attendu que le trafic de M. d'Ertel avec les attachés militaires russe et prussien n'a pas été démenti ; au contraire, les deux attachés ont été rappelés par leurs gouvernements respectifs, bien que le Prussien n'ait rien payé.

« Le colonel Malostroff est déjà remplacé par le colonel Feldman. Le trop confiant général Dobner a été mis à la retraite. Si l'on se rappelle le fait rapporté il y a quelques jours par le correspondant d'Allemagne de l'*Univers*, que des officiers prussiens ont débauché des ouvriers employés à la fabrication des canons *Uchatius* et les ont emmenés en Prusse ; si l'on se rappelle également les sommes figurant au budget russe sous des rubriques différentes, mais servant également, d'après les explications données par le ministre des finances, à l'entretien d'une police secrète russe en Autriche, sommes que j'ai signalées dans le temps, on comprendra que la pauvre Autriche ne se sent pas très à son aise dans les étreintes amicales de ses deux puissantes voisines. Son alliée naturelle c'est la France, vers laquelle elle se tournera inmanquablement si la France parvient à reprendre son ancien rang dans le monde. »

Etranger.

ITALIE.

On écrit de Rome, 18 mars :

« La plus grande agitation règne depuis trois jours dans le monde politique italien.

« L'exposé financier de M. Minghetti, qui est le vingt-unième des divers ministères depuis 1861, et son septième à lui ; M. Minghetti, avait avant-hier soulevé le dégoût et les risées de la Chambre. L'impudence et le cynisme de ce financier fantaisiste avaient comblé la mesure. Il vient de tomber, il y a peu d'instants, sous le vote de la défiance de la Chambre. Quatre cents députés étaient arrivés pour assister à cette séance, qui a été des plus ardentes. L'opposition a eu 61 voix de majorité, ce qui est énorme si l'on considère que tous les fonctionnaires ont dû voter pour le cabinet. Mais le parti toscain, détaché de la droite et uni au parti républicain, a triomphé.

« Le cabinet a eu pour lui 181 voix et contre lui 242.

« Il tombe moins sous le vote de la Chambre que sous le mépris public.

« On assure d'ailleurs que le roi est dans une grande irritation contre ses ministres dont il ignorait, dit-il, la brutalité cruelle et insatiable. On raconte qu'il s'est exprimé avec une vraie fureur en apprenant que Minghetti faisait saisir et vendre aux enchères les meubles, les ustensiles et les objets de travail des malheureux ouvriers qui ne pouvaient payer l'impôt et présenter la municipalité. Il a porté douloureusement sa main à son front en apprenant que le pape Pie IX, dépouillé et captif, faisait vendre secrètement les objets ainsi vendus, que des Anglais, des Français assistaient aux enchères et achetaient ; eux-mêmes dans le même dessein de compassion pour la réparation.

« Le roi a senti tout le poids de la responsabilité de son irresponsabilité, toute la tutionnelle. Dieu veuille récompenser le mouvement de son cœur et exaucer le vœu de Pie IX, qui est que Victor-Emmanuel se convertisse ! »

LA CHUTE DU MINISTÈRE MINGHETTI

Rome, 18 mars 1876.
La séance de la Chambre d'aujourd'hui comptera parmi les plus mémorables de son histoire. Le ministère est tombé sous une écrasante majorité, deux jours après avoir annoncé qu'il y aurait cette année, non-seulement équilibre entre les recettes et les dépenses, mais encore un excédant de 9 millions, et que l'exercice de l'année prochaine solderait par un excédant de 25 à 30 millions.

L'honorable Morana a combattu le ministère sur un terrain très-favorable à l'opposition, et a développé son interpellation en une grande modération, jointe à une grande habileté.

L'impôt qui frappe la mouture des céréales est en lui-même un impôt vexatoire, mais le mode de recouvrement mis en usage depuis quelques années par les agents du fisc a mis le comble au mécontentement des populations rurales. M. Morana a attaqué l'impôt, qui est malheureusement nécessaire en raison des conditions financières du pays, mais son application.

Le président du conseil a défendu de mieux l'administration, mais seulement en forme, car il ne se faisait pas d'illusions sur les sentiments de la majorité de la Chambre à son égard. Il a demandé que la discussion de l'ordre du jour de blâme présenté par M. Morana fût renvoyée jusqu'après l'achèvement des conventions des chemins de fer par les bureaux. En proposant l'ajournement, le président du conseil a posé la question de confiance.

M. Deprésis, le chef de la gauche constitutionnelle, a pris alors la parole et a déclaré que ses amis et lui voteraient contre le renvoi, que la Chambre devait calmer le contentement du pays, et que le premier devoir d'un ministère constitutionnel qui

munication.

— Mais où est William ? Qu'on l'appelle ! qu'il vienne sans retard ! reprit M. Jacquinet.

L'Anglais était dans sa chambre occupé dans ses préparatifs de départ : sa place était arrêtée pour le lendemain.

Quand il entra, le fabricant lui montra du doigt la *self acting mule*, qui, loin d'agir seule, n'avait pu fonctionner avec l'aide puissante de la vapeur. William la regarda sans s'émouvoir.

— Elle ne peut marcher, tout va de travers ! dit M. Jacquinet. Voyez donc d'où cela dépend, William, et mettez-la en train.

L'impassible Anglais se contenta de répondre en mauvais français qu'il avait monté la machine, mais qu'il n'était pas chargé de la mettre en mouvement.

— Comment ! Le fabricant qui me l'a vendue ne s'est-il pas engagé à me livrer cette machine en bon état ?

— La machine est en bon état, répliqua l'Anglais.

— Mais à quoi voulez-vous qu'elle serve, si elle ne marche pas ?

William fit observer laconiquement que ce n'était pas son affaire, et qu'il avait fait son devoir en conscience.

— Mais, bourreau ! ton devoir est de faire marcher ce métier... Je te dis que tu dois le faire marcher, entends-tu, drôle !

L'Anglais se croisa les bras avec le plus grand calme.

M. Jacquinet était hors de lui.

— Peut-être qu'en examinant attentivement les rouages, reprit madame Jacquinet, on découvrirait l'obstacle qui les arrête.

— Folie ! dit le fabricant. Il n'y a que ce maudit Anglais qui y entend quelque chose, et s'il s'est mis en tête de ne pas s'en mêler, nous n'en viendrons jamais à bout. Quelle stupidité à moi de l'avoir payé hier, croyant sa besogne faite !

— Allons ! mon brave William, dit-il en s'efforçant d'adoucir sa voix et de masquer sa vexation sous un air gracieux, mettez-y de la complaisance, et aidez-nous. Il y va de votre honneur. Vous ne voudriez pas laisser votre ouvrage imparfait ! Vous comprenez qu'un métier à filer qui ne file pas n'est bon à rien.

Tandis qu'il s'épuisait en frais d'éloquence pour vaincre l'obstination de l'Anglais, celui-ci, toujours les bras croisés, suivait des yeux les mouvements intelligents de madame Jacquinet.

Tout à-coup, laissant le fabricant au beau milieu d'une période, il se rapprocha vivement d'elle au moment où elle montrait du doigt le bout d'une courroie cassée qui pendait sous le premier banc à broches. Il saisit la courroie, la coupa et en substitua une neuve.

— Madame est un bon mécanicien, dit-il. Vous

avez été en Angleterre ?

Non ; madame Jacquinet n'avait jamais quitté la France, mais elle avait pris grand plaisir autrefois à voir une *Jeannette*, et son père lui en avait expliqué et démontré si clairement le mécanisme, qu'elle comprenait plus facilement qu'un autre tous les perfectionnements du métier à filer.

L'Anglais eut bientôt remis la mule en état, et, ralentissant le mouvement pour l'accélérer petit à petit, il fit jouer tous les rouages à l'inexprimable satisfaction de M. Jacquinet, qui se sentait d'autant plus joyeux qu'il avait un moment douté du succès. Il courut lui-même chercher un verre d'eau-de-vie à ce brave William, qui, le lui prenant des mains avec son flegme ordinaire, se tourna en portant un toast à madame Jacquinet et à sa fille.

Cette fois l'expérience était complète et décisive. M. Jacquinet donna ses ordres pour que la *self acting mule* fût en pleine activité dès le lendemain matin. Grâce à elle, il était enfin sûr de pouvoir patienter et attendre que les ouvriers se soumissent à discrétion, sans que la besogne en souffrit et sans arrêter les nouvelles commandes.

Jamais il n'avait été plus gai que ce jour-là. Il félicita sa femme d'avoir triomphé de l'entêtement de William, et poussa la condescendance jusqu'à convenir que les femmes avaient du bon quelquefois ; que leur douceur, leur intelligence, étaient souvent utiles pour huiler les gonds et adoucir les

humeurs un peu âcres du sexe masculin.

Quoique le temps fût lourd et menaçant d'orage, M. Jacquinet voulut, après dîner, visiter le jardin qui s'étendait devant la maison. Sa fille Nancy en fit admirer chaque plate-bande, chaque bouquet odorante, chaque variété de dahlias qu'elle cultivait avec amour, et dont les riches teintes lui semblaient d'autant plus belles, qu'elle voyait chaque jour ces fleurs croître et s'épanouir sous ses yeux et par ses soins.

Madame Jacquinet hasarda quelques mots, qui ne furent pas trop mal accueillis, sur l'opportunité d'entamer une négociation avec les ouvriers, l'entremise du contre-maître Bruno.

Enfin la journée avait passé si vite, qu'à l'heure du coucher chacun s'étonnait qu'il fût déjà si

(La suite au prochain numéro.)

ne pas posséder la confiance du parlement, est de se retirer. M. Deprétis s'est ainsi très-habilement posé en chef de la nouvelle majorité et en successeur de M. Minghetti.

M. Correnti, un des membres les plus influents du centre, est venu fort à propos appuyer le leader de l'opposition. Le centre s'est spontanément uni à la gauche et cette union, a-t-il dit, est fondée sur des motifs sérieux et un même désir de faire justice des actes du ministère qui, par sa conduite, a mis le pays tout entier contre lui.

Enfin, M. Puccioni a vivement attaqué le cabinet au nom des dissidents de la droite.

Le résultat du vote n'était plus douteux. Par 242 voix contre 184, c'est-à-dire à une majorité de 64 voix, la motion suspensive du président du conseil a été rejetée.

Le soir même, M. Minghetti a été reçu en audience par le roi, qui a accepté sa démission et celle de ses collègues.

À la dernière heure, on donne comme le plus probable le nouveau ministère suivant :

M. Deprétis, à la présidence du conseil et aux finances ;

M. Mordini, préfet de Naples, à l'intérieur ;

M. le général Durando, sénateur, aux affaires étrangères ;

M. Conforti, sénateur, à la justice ;

M. le général Longo, sénateur, à la guerre ;

M. de Saint-Bon conserverait le portefeuille de la marine ;

M. Correnti, député, aux travaux publics ;

M. Coppino, député, à l'instruction publique ;

M. Majorana, député, à l'agriculture et au commerce.

Ce serait un ministère de conciliation entre la gauche et le centre.

Chronique Locale et de l'Ouest.

Le concert de charité, donné hier soir par la société musicale des sapeurs-pompiers de notre ville, a été fort brillant.

Il y avait partout comme un frémissement sympathique : c'est que l'on devait entendre pour la dernière fois un artiste remarquable, M. Emile Marck, et applaudir de nouveau une cantatrice émérite, M^{lle} Seveste.

Ajoutons aussi, pour expliquer cet élan général, que, si l'oreille devait être satisfaite, rien n'avait été négligé pour le plaisir des yeux. La scène était transformée en un élégant bosquet respirant partout le printemps et la vie, grâce à une heureuse combinaison de lumière et de cascades artistiquement menagées par les employés de M. Stears et de l'administration du service des eaux.

Le concert a commencé par *Due Foscari*, fantaisie pour orchestre, brillamment exécutée par la société des sapeurs-pompiers, qui a mieux enlevé encore une mosaïque sur le *Trovère*, à l'ouverture de la seconde partie, et la valse sur la *Traviata*.

M. Ferré dirigeait l'orchestre avec tout le brio des grands maîtres ; il a droit à la reconnaissance générale pour le zèle qu'il apporte à cette œuvre. Du reste, on ne saurait trop faire l'éloge de la musique des pompiers, dont le succès va toujours grandissant sous la direction de son habile chef, M. Halbert, fondateur de cette société.

Une des grandes attractions de la soirée a fait défaut : M. Diepdalle, notre excellent baryton, a été retenu à Angers par une indisposition subite. Il a été remplacé par M. Degrave, basse chantante, qui a fait un véritable plaisir dans le morceau de la *Juive* : *Si la rigueur*, etc., et dans le grand air des *Vêpres siciliennes*. M. Degrave a un organe fort puissant, des notes magnifiques ; son talent, justement apprécié, lui a valu une admission à l'Opéra-Comique, où il vient d'être engagé.

Nous voudrions rendre à chacun ce qui lui appartient : à M. Martel, l'excellent violoncelliste ; à M. Goubault, ce parfait violon qui a brillamment été formé par M. Halbert, et est passé de sa direction sous celle d'Alard. Mais le temps nous manque. Nous devons parler de M^{lle} Seveste, de M. Marck ; nous ne voulons même pas oublier l'accompagnatrice, dont la bonne volonté, comme toujours, n'a d'égal que le talent.

M^{lle} Seveste est une chanteuse dans toute l'acception du mot. Sa voix est souple,

harmonieuse et sympathique, et elle la dirige avec une méthode parfaite. On a pu juger de toute l'étendue de son organe dans l'air des *Bijoux de Faust* et dans celui des *Dragons de Villars*. Les bravos et les rappels ne lui ont pas fait défaut ; aussi les deux soirées où elle s'est fait entendre à Saumur seront-elles pour cette cantatrice un doux souvenir.

Honneur, enfin, à M. Marck : c'est lui qui a électrisé la salle. Il n'avait pas fini le *Conte du Gard* qu'une triple salve d'applaudissements retentissait avec un enthousiasme unanime. Devant cette manifestation, il est revenu sur la scène, et, pour faire de cette soirée une fête exceptionnelle et toute patriotique, il a dit, avec toute la perfection qu'on lui connaît, le *Dernier Délai*.

Nous laisserons la place à un de nos confrères, appréciant cette scène si émouvante interprétée par M. Marck :

« Il faut l'entendre peignant les angoisses de la mère alsacienne fuyant cette terre d'Alsace devenue la proie des Teutons. Elle porte un enfant dans son sein, elle tombe de lassitude et de faim, mais elle veut gagner la terre française avant de devenir mère ; elle arrive enfin épuisée dans un village ; elle perd connaissance, on la porte sur un lit, elle y donne le jour à un enfant ; quand elle revient à elle, elle demande le nom du village, on lui dit : « Ah ! mon fils sera donc Français !!! » s'écrie-t-elle.

« Il faut tout entendre, mais il faut entendre surtout de la bouche même de M. Marck ce cri dit avec des larmes dans les yeux et dans la voix. On sent que, dans la poitrine de cet Alsacien demeuré Français, bat un cœur, écho fidèle du cœur de la mère alsacienne et française toujours. »

Nous n'avons pas besoin de dire combien ces dernières paroles : *Mon fils sera donc Français*, ont électrisé le public saumurois ; rappels, bravos ont retenti avec l'expression du patriotisme le plus ardent, et il a fallu un long délai pour que le calme se rétablît.

M. Marck était en scène, et, plein d'émotion, saluait le public. Alors M. Ferré, président de la société musicale des pompiers, s'est avancé et a remis à notre éminent interprète, comme témoignage de sympathie, un souvenir que lui offraient ses admirateurs, en même temps, M. Chavannes lui a présenté et à lui les quelques strophes suivantes que lui dédiait, au nom de la cité entière, un poète saumurois :

Interprète charmant de la muse badine
Au brodequin léger, à la levre mutine,
Qui corrige en riant les fâcheux et les sois,
Nous ne te verrons plus sur la scène angevine
De l'aimable folie agiter les grelots ?

Nous ne te verrons plus, sublime de colère,
Armé du fouet vengeur de la muse sévère,
Flageller à grands coups l'inflâme et le fripon,
Terrasser le tyran sous l'ironie amère
Du vaincu qui le broie, à son tour, du talon !

La gloire l'a souri ! c'est une noble dame
A qui tu dois donner, ô poète, ton âme
Tes veilles et ta vie. On en meurt quelquefois
Mais qu'importe ! on en meurt comme meurt une
Un idéal, un rêve, un baiser, une voix.

Va donc, artiste aimé, puisque l'honneur t'appelle,
Va chercher les succès d'une scène nouvelle,
Mais, aux jours de tristesse et de doute anxieux,
Garde le souvenir d'une amitié fidèle,
Des vœux et des regrets de nos derniers adieux !

Le directeur de notre scène, ému de cette marque d'estime, s'est avancé vers la rampe et a exprimé ainsi ses sentiments de reconnaissance :

« Messieurs,

« Depuis que j'ai l'honneur de diriger le théâtre de Saumur, vous n'avez cessé de me témoigner une bienveillance dont j'ai été profondément touché. Il n'était pas besoin de ce nouveau témoignage de votre sympathie pour que j'emportasse de Saumur, et des rapides soirées écoulées sous votre bienveillante attention, le plus cher et le plus reconnaissant souvenir.

« Devant cette manifestation inattendue, les paroles me manquent pour vous exprimer les sentiments dont je suis pénétré. Laissez-moi vous dire, cependant, messieurs, que je n'attribue pas à mon humble mérite les témoignages dont vous m'avez comblé ; je les reporte avec amour à une cause plus grande, plus noble ; je les reporte à cet art que j'exerce avec une conviction profonde, et dont votre goût éclairé encourage si généreusement les manifestations. C'est à cet art que j'ai dû les plus

chers jouissances de ma vie, c'est à lui que je dois votre sympathie et votre bienveillance, et je l'en aime doublement aujourd'hui. »

Se tournant ensuite vers M. Chavannes, son digne successeur, il lui adressa ces paroles :

« Mon cher Monsieur Chavannes, vous avez bien voulu vous faire l'interprète des poétiques adieux du public de Saumur, et je vous en remercie de tout mon cœur. En m'éloignant, il m'est doux de penser que vous restez à la tête de ce théâtre, vous qui avez le culte du beau et le respect des grandes et saines traditions. Messieurs, permettez-moi de vous présenter M. Chavannes, mon camarade et mon ami, et laissez-moi vous prier de lui continuer la bienveillance que vous m'avez toujours témoignée et dont il est digne en tous points. Il a bien voulu me demander mon concours pour une représentation dans la saison prochaine, et j'ai été heureux de la lui promettre. Ce n'est donc pas adieu que je vous dis, mais au revoir, et encore merci. »

La soirée s'est terminée par le *Post-Scriptum*, comédie en un acte, interprétée par M. Marck et M^{me} X. C'était l'occasion d'un nouveau triomphe pour M. Marck et d'applaudissements chaleureux pour M^{me} X. Nièce d'un ancien directeur de notre scène, M. Combettes, dont le souvenir est toujours vivant, on remarque dans son jeu qu'elle a été formée à bonne école ; aussi recueillerait-elle toujours une belle part des bravos décernés par un public juste appréciateur de son talent.

En somme, la soirée a été excellente et laissera de longs souvenirs chez tous ceux qui en ont été témoins.

M. Chaillous, juge d'instruction près le tribunal civil de Saumur, vient d'être nommé juge près le tribunal d'Angers.

Nous ne pouvons que féliciter M. Chaillous de cet avancement et lui exprimer nos regrets de le voir s'éloigner de notre ville, où ce magistrat compte de nombreux et sympathiques amis.

Voici les autres nominations qui viennent d'avoir lieu dans la magistrature du ressort d'Angers :

M. Giraud, président du tribunal de Cholet, est nommé conseiller à la Cour, en remplacement de M. E. Lachèse, admis à la retraite et nommé conseiller honoraire.

M. Hiron, vice-président du tribunal civil, est nommé conseiller à la Cour, en remplacement de M. Th. de Soland, élu député.

M. Faligan est nommé président du tribunal de Cholet.

M. Richard, juge d'instruction, est nommé vice-président du tribunal civil d'Angers.

Ainsi qu'on l'a vu à notre première page, M. le marquis de Nadailhac, préfet des Basses-Pyrénées, vient d'être nommé préfet du département d'Indre-et-Loire en remplacement de M. Ferrand, admis à faire valoir ses droits à la retraite.

Dans le mouvement qui a eu lieu, depuis le commencement de l'année, dans le personnel enseignant de Maine-et-Loire, nous remarquons les noms des instituteurs et institutrices dont les noms suivent :

Instituteurs.

M. Rondeau, Valentin, instituteur communal à Épiéds, est nommé en la même qualité à Parnay, en remplacement de M. Lemert.

M. Simon, Sébastien, maître-adjoint, est nommé instituteur communal à Coutures, en remplacement de M. Lesage, décédé.

M. Girard, Auguste, instituteur communal à Meigné-le-Vicomte, est nommé en la même qualité à Jarzé, en remplacement de M. Chauveau.

M. Raimbault, Jean-Désiré, instituteur communal à Querré, est nommé en la même qualité à Épiéds, en remplacement de M. Rondeau.

Institutrices.

M^{me} Rondeau est nommée institutrice communale à Parnay, en remplacement de M^{me} Lemert.

M^{me} Boulestreau, Ernestine, sœur Saint-

Jean Damascène, de la Congrégation de Sainte-Anne de Saumur, est nommée institutrice communale à Allonnes, en remplacement d'une sœur du même ordre.

M^{me} Billard, Lucile, sœur Marie-du-Carmel, de la Congrégation de Sainte-Anne de Saumur, est nommée institutrice communale au May, en remplacement d'une sœur du même ordre.

MUSIQUE MUNICIPALE DE SAUMUR.

Dimanche prochain 26 mars, à 8 heures, une soirée musicale sera donnée, dans les salons de la Mairie, par la musique municipale.

En voici le programme :

- 1° Fantaisie sur la *Gazza Ladra* (Rossini), musique municipale.
- 2° Grand air du *Chalet* (Adam).
- 3° Fantaisie sur *Guillaume Tell* (Rossini), piano et violon.
- 4° *Tancredi* (Rossini), musique municipale.
- 5° *Le Caporal m'en veut*, scène comique, par un amateur.
- 6° *Les Pêcheurs de Sorrente*, duo.
- 7° *Un Dimanche à la campagne*, chansonnette.
- 8° *Delphine*, polka (Ch. Jaquet), musique municipale.

Dernières Nouvelles.

Le mouvement préfectoral qui a paru hier matin au *Journal officiel* ne satisfait ni les radicaux, ni les républicains, si on en juge par les critiques dont il était l'objet dans les conversations des couloirs.

Ce mouvement, assure-t-on, sera complété dans quelques jours par d'autres révolutions et d'autres mutations ; le conseil des ministres doit s'occuper aujourd'hui de ces réformes dans le personnel de l'administration.

Les électeurs de Marseille, Bordeaux, Lille, Saint-Amand et autres circonscriptions devenues vacantes par suite d'option (sauf celle de M. Rouher, qui n'a pas encore opté), seront convoqués pour le 16 avril.

Un seul des conseillers municipaux de Paris élus députés, M. Allain-Targé, a jusqu'ici donné sa démission.

Pour les articles non signés : P. GODET.

Bulletin Financier.

Paris, 22 mars.
Dès le début, les deux rentes françaises ont franchi, alertement, plusieurs étapes ; à deux heures et demie, le 3 0/0 se trouvait à 67 fr. et le 5 0/0 à 105 fr. 15 cent.

Mais un temps d'arrêt dans ce mouvement ascensionnel, rapide, vertigineux, devait se produire ; il s'est produit aux approches de la clôture. Le 3 0/0 a fléchi à 66,82 et le 5 0/0 à 106,07.

Hâtons-nous d'arriver à l'Italien. C'est qu'aujourd'hui l'Italien a presque une légende, la légende des ministères paravent ou ministères pour rire.

Tandis que les Lombards retrouvaient le cours de 234, le 5 0/0 Italien avait des acheteurs à 71,40. En clôture seulement, une grosse et fort raisonnée vente a fait perdre 5 centimes à l'Italien.

Toujours très-vives sont les craintes au sujet des coupons turcs d'avril, quand on se remet à espérer le paiement de ces coupons, les fonds ottomans, il faut leur rendre cette justice, retrouvent immédiatement preneurs et preneurs sérieux, se recrutant dans le monde des capitalistes. Mais l'espérance, en pareille matière, se voile à peine éclos. Ainsi, tantôt le 5 0/0 turc s'était relevé à 17,30 et 17,40. Un quart d'heure après, il était vendu à 17,20.

Il s'est traité aujourd'hui un certain nombre d'affaires sur les chemins de fer français. Aussi l'action du Nord s'est-elle avancée à 1227.

Parmi les établissements de crédit, on a remarqué les bons achats dont a été l'objet la Société générale au cours de 540 fr. Les titres de Suez, Actions et Délégations, ont eu beaucoup de vendeurs, ce qui n'a pas manqué de faire contraste avec la tenue, particulièrement rigoureuse aujourd'hui, de l'obligation égyptienne 1873. On disait que cette fois, pour de bon, la colossale opération touchant la dette flottante du Khédive et de son royaume était assurée d'une imminente réalisation.

LE PLUS HARDI DES GUEUX

Sous ce titre paraît, dans l'Opinion, un grand roman de mœurs et d'aventures,

PAR
M. Alfred ASSOLIANT.

Le brillant et spirituel romancier a écrit, spécialement pour l'Opinion, cette œuvre mouvementée, où l'histoire et la fiction se disputent la curiosité du lecteur.

Nous rappelons que l'Opinion publie six pages tous les jours, sans augmentation du prix de l'abonnement, qui reste fixé à 16 fr. par trimestre.

Les souscripteurs sont priés de dire s'ils désirent l'édition du soir ou celle du matin.

Adresser lettres et mandats à l'Administrateur, 5, rue Coq-Héron, Paris.

Librairie FIRMIN-DIDOT ET C^o, rue Jacob, 56, PARIS.

LA MODE ILLUSTRÉE
JOURNAL DE LA FAMILLE

SOUS LA DIRECTION
DE M^o EMMELINE RAYMOND.

Ce journal, indispensable à toutes les mères de famille, paraît le samedi de chaque semaine : il donne par an plus de 2,000 gravures sur bois : 24 planches, dans lesquelles on trouve plus de 500 modèles nouveaux de patrons en grandeur naturelle, pour vêtements de toutes sortes et de tous les âges : romans, nouvelles, etc.

Un numéro spécimen est envoyé gratis à toute personne qui en fait la demande par lettre affranchie.

On s'abonne en envoyant un mandat sur la poste, à l'ordre de MM. FIRMIN-DIDOT ET C^o, 56, rue Jacob, à Paris. On peut aussi envoyer des timbres-

poste : dans ce cas, il faut ajouter pour chaque trois mois un timbre de 25 centimes, soit 4 timbres pour l'année.

PRIX POUR LES DÉPARTEMENTS :
1^{re} édition : 3 mois, 3 fr. 50 ; 6 mois, 7 fr. ; 12 mois, 14 fr.

2^e édition : avec une gr. coloriée chaque numéro : 3 mois, 7 fr. ; 6 mois, 13 fr. 50 ; 12 mois, 25 fr. S'adresser également dans les librairies des départements.

LES FRÈRES MAHON médecins spéciaux des hôpitaux de Paris, obtiennent mille guérisons par an, terme moyen. Maladies de la peau et du cuir chevelu, teignes, dartres, démangeaisons, chute des cheveux, etc. Le docteur M. Mahon fait sa visite à l'hôtel d'Angers le dernier dimanche de chaque mois, et il reçoit le même jour les malades particuliers à l'hôtel l'Anjou, à Angers, de midi à trois heures. Dépôt à Angers, à la pharmacie BAUDRY, place du Pilon. Consultations à Paris, rue de Rivoli, 30.

CHEMIN DE FER DE POITIERS

Service d'hiver.

Départs de Saumur pour Poitiers
6 heures 20 minutes du matin
11 — 30 — du matin
1 — 45 — du soir
7 — 40 — du soir

Départs de Poitiers pour Saumur
5 heures 35 minutes du matin
10 — 45 — du matin
12 — 30 — du soir
6 — 20 — du soir

Tous ces trains sont omnibus.

P. GODET, propriétaire-gérant.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

GARE DE SAUMUR
(Service d'hiver, 20 décembre)

DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS
3 heures 8 minutes du matin, express
6 — 45 — — — — —
9 — 1 — — — — —
1 — 39 — — — — —
4 — 19 — — — — —
7 — 17 — — — — —

DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURNAI
3 heures 35 minutes du matin, omnibus
8 — 30 — — — — —
9 — 41 — — — — —
4 — 44 — — — — —
10 — 28 — — — — —

Le train d'Angers, qui s'arrête à Saumur, arrive

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 22 MARS 1876.

Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.			
Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.	
3 % jouissance décembre.	66 92	»	»	Soc. gén. de Crédit industriel et comm., 125 fr. p. j. nov.	740	»	»	Canal de Suez, jouiss. janv. 70.	748 25	»	»
4 1/2 % jouiss. septembre.	95 75	»	»	Crédit Mobilier.	192 50	»	»	Crédit Mobilier esp., 1. juillet.	665	»	»
5 % jouiss. novembre.	105 15	»	»	Crédit foncier d'Autriche.	510	»	»	Société autrichienne, j. janv.	615	»	»
Obligations du Trésor, t. payé.	475	»	»	Charentes, 400 fr. p. j. août.	528 75	1	25	OBLIGATIONS.			
Dép. de la Seine, emprunt 1857	231 50	»	»	Est, jouissance nov.	590	»	»	Orléans.	315	»	»
Ville de Paris, oblig. 1855-1860	484	»	»	Paris-Lyon-Méditerranée, j. nov.	992 50	2	50	Paris-Lyon-Méditerranée.	311	»	»
— 1865, 4 %	500	2	50	Midi, jouissance juillet.	723 75	»	»	Est.	311 25	»	»
— 1869, 3 %	367 50	1	25	Nord, jouissance juillet.	1225	»	»	Nord.	315 25	»	»
— 1871, 3 %	349 50	»	»	Orléans, jouissance octobre.	1018 75	»	»	Ouest.	311	»	»
— 1875, 4 %	477	»	»	Ouest, jouissance juillet, 65.	643	»	»	Midi.	311 25	»	»
Banque de France, j. juillet.	3670	»	»	Vendée, 250 fr. p. j. août.	4	»	»	Deux-Charentes.	301	»	»
Comptoir d'escompte, j. août.	618 75	»	»	Compagnie parisienne du Gaz.	1120	»	»	Vendée.	349 50	»	»
Crédit agricole, 200 fr. p. j. juill.	482 50	»	»	Société immobilière, j. janv.	39 50	»	»	Canal de Suez.	380	»	»
Crédit foncier colonial, 250 fr.	370	»	»	C. gén. Transatlantique, j. juill.	327 50	»	»				
Crédit Foncier, act. 500 f. 250 p.	870	»	»								

Etudes de M^o CHEDEAU, avoué à Saumur,
Et de M^o TAUREAU, notaire à Doué-la-Fontaine.

VENTE

Par adjudication, aux enchères publiques,

D'UNE MAISON

et dépendances,

Situées au Prieuré, commune de Saint-Georges-Châtelaion, canton de Doué-la-Fontaine, arrondissement de Saumur.

Dépendant de la succession bénéficiaire du sieur Flavien Vitré-Boutin, en son vivant demeurant en la commune de Saint-Georges-Châtelaion.

L'adjudication aura lieu le dimanche neuf avril mil huit cent soixante-seize, à l'heure de midi et demi, par le ministère dudit M^o TAUREAU, à la Mairie de la commune de Saint-Georges-Châtelaion.

En vertu d'une délibération du conseil de famille des enfants mineurs dudit sieur Vitré, du vingt-quatre janvier mil huit cent soixante-seize, et d'un jugement sur requête, rendu par le tribunal civil de Saumur, du seize mars suivant, qui homologue la délibération et ordonne ladite vente, et commet M^o Taureau pour y procéder ;

Et à la requête de dame Ernestine Boutin, veuve de Flavien Vitré ; ladite dame ayant demeuré à Saint-Georges-Châtelaion, et demeurant présentement au bourg de la commune de Gonnord, agissant au nom et comme tutrice naturelle et légale de France, Victor et Flavien-Joseph Vitré, ses enfants mineurs, héritiers sous bénéfice d'inventaire de leur dit père, et ayant pour avoué M^o Chedeau, avoué, demeurant à Saumur ;

En présence de M. Jean Vitré, domestique chez le sieur Brossais, fermier à la Simonière, commune de Joué, en qualité de subrogé-tuteur des mineurs Vitré ;

Il sera, aux jour, lieu et heure sus-indiqués, et par le ministère de M. Taureau, notaire à Doué-la-Fontaine, procédé à la vente aux enchères publiques, en deux lots, des biens ci-après désignés.

DÉSIGNATION.

1^{er} LOT.

Une maison, située à Saint-Georges-Châtelaion, au lieu dit le Prieuré, comprenant au rez-de-chaussée une cuisine et une salle à manger, au premier étage, quatre chambres, grenier au-dessus, petite cour devant la maison ; le tout joignant au midi Saumureau, au couchant le même, au nord un passage commun, et au levant Taveau. — Allée commune conduisant

à la route de Jambe-Sèche. — Petit jardin au nord de ladite allée, entouré de murs de trois côtés, joignant la douve des enfants Renault.

Sur la mise à prix de mille francs, ci..... 1,000 fr.

2^e LOT.

Une cour, dans laquelle se trouve une écurie, une grange, une cave et un petit bâtiment ; jardin au levant de ladite cour, à l'extrémité duquel existe une douve, joignant au nord et au couchant les enfants Renault, au levant Franco et au midi Taveau.

Ledit lot sur la mise à prix de douze cents francs, ci..... 1,200 fr.

MISES A PRIX.

Ces immeubles seront mis en vente en deux lots et sur les mises à prix ci-après :

Le premier lot, sur la mise à prix de mille francs, ci..... 1,000 fr.

Et le deuxième lot, sur la mise à prix de douze cents francs, ci..... 1,200 »

Total des mises à prix : deux mille deux cents francs, ci..... 2,200 »

Le cahier des charges est déposé en l'étude de M^o TAUREAU, notaire à Doué-la-Fontaine.

Dressé à Saumur, par l'avoué pour-suisant soussigné, le vingt-et-un mars mil huit cent soixante-seize.

Enregistré à Saumur, le vingt-trois mars mil huit cent soixante-seize, folio case Reçu un franc quatre-vingt-huit centimes, décimes compris. (115) Signé : L. PALUSTRE.

Tribunal de commerce de Saumur.

FAILLITE BOURGERY-ARAUDEAU.

Avis (article 462 du Code de commerce).

M. Maubert, expert-comptable à Saumur, a été maintenu dans ses fonctions de syndic de la faillite du sieur Bourgery-Araudeau, négociant en vins à Saumur, par jugement du 13 mars 1876.

Le greffier, L. BONNEAU. (116)

Tribunal de commerce de Saumur.

FAILLITE DES FRÈRES MICHEL ET JEAN COSTE.

Avis (article 537 du Code de commerce).

Les créanciers de la faillite des frères Michel Coste, marchand à Brézé, et Jean-Claude Coste, marchand à Morton, sont invités à se trouver, le mardi 28 mars 1876, à neuf heures du matin, en la chambre du conseil du tribunal de commerce de Saumur, pour recevoir le compte définitif du syndic.

Le greffier, L. BONNEAU. (117)

Tribunal de commerce de Saumur.

FAILLITE HOBERT.

Avis (article 527 du Code de commerce).

Les opérations de la faillite du sieur Hobert, horloger-bijoutier à Vihiers, ont été closes, pour insuffisance d'actif, par jugement du 13 mars 1876.

Le greffier, L. BONNEAU. (118)

Tribunal de commerce de Saumur.

FAILLITE PIERRE MARTINEAU.

Avis (article 527 du Code de commerce).

Les opérations de la faillite du sieur Pierre Martineau, marchand colporteur à Saumur, ont été closes, pour insuffisance d'actif, par jugement du 6 mars 1876.

Le greffier, L. BONNEAU. (119)

Tribunal de commerce de Saumur.

FAILLITE OUVRARD PÈRE.

Avis (article 536 du Code de commerce).

L'union des créanciers de la faillite du sieur Ouvrard père, en son vivant entrepreneur à Saumur, a été dissoute, et le failli déclaré non excusable, par jugement du 20 mars 1876.

Le greffier, L. BONNEAU. (120)

Tribunal de commerce de Saumur.

FAILLITE SOCIÉTÉ OUVRARD PÈRE ET FILS.

Avis (article 536 du Code de Commerce).

L'union des créanciers de la faillite de la société Ouvrard père et fils, entrepreneurs à Saumur, a été dissoute, et les faillis déclarés non excusables, par jugement du 20 mars 1876.

Le greffier, L. BONNEAU. (121)

A CÉDER

Pour cause de santé,

UN FONDS DE MARCHALERIE

A Varennes-sous-Montsoreau,

Bien achalandé et bonne clientèle. S'adresser à M. GUITTON, qui l'exploite. (98)

A LOUER

UNE MAISON

Située rue du Petit-Maure,

Composée de salon, salle à manger, quatre chambres, cuisine, cave et grenier.

S'adresser à M. RIVAUD, aux bains.

A VENDRE
VIN

DE

SAINT-NICOLAS-DE-BOURGUEIL

CLOS DU PAVILLON,

1^{re} qualité.

S'adresser au bureau du journal.

HOTEL D'ANJOU

A SAUMUR.

On demande un garçon d'écurie connaissant les chevaux. On désire avoir de bons renseignements. (110)

FILS FER DOUX GALVANISÉS,

pour vignes, qualité supérieure, prix très-moderés. — Chez VASSEUR fils, fabricant de clous à Saumur. (76)

MOIS DE MARIE PRATIQUE

Ou Marie modèle de la vie chrétienne, avec exemplaire. Par l'abbé PEYRE.

Ce Mois de Marie a un mérite particulier, c'est qu'il justifie pleinement son titre. C'est un livre véritablement pratique, et qui ne peut que rendre meilleurs ceux qui s'en servent pour sanctifier le mois consacré à Marie. Aussi l'auteur a-t-il reçu, avec de nombreuses lettres de félicitation, les approbations de plus illustres prélats français.

S'adresser à M. l'abbé PEYRE, chapelain au château de Célefran, par Coursan (Aude), et chez les principaux libraires.

Prix, franco par la poste : broché, 1 fr. 25 ; relié toile, 2 fr. — 13^e grille.

Sous presse, pour paraître dans le courant du Mois de Marie :

LE LIVRE UNIQUE DES FIDÈLES

Par l'auteur du Mois de Marie pratique.

Sanctification du jour, de la semaine, du mois, de l'année et de la vie entière. Telle est la division de ce volume en huit cents pages, renfermera le strict nécessaire pour le plus grand nombre des fidèles.

Prière du matin et du soir, méditation, examen, chapelet, indulgences, exercice pour chaque jour de la semaine, ordinaire de la messe, vœux, prières, saluts, dévotions de chaque mois, offices de tous les dimanches et principales fêtes, avec une courte instruction, office de Noël, de la Semaine-Sainte, vœux et messes des morts, vies de tous les saints du calendrier romain, Brevé, Confirmation, Pénitence, Eucharistie, Ordre, Mariage, Extrême-Onction ; Sépultures.

Ce livre, que l'on pourrait appeler le *totum* des fidèles, est à la fois un manuel, un formulaire de prières, un livre de méditation, un rituel, un catéchisme, une vie des saints, et dispense de tout autre livre de piété.

Prix franco : broché, 3 fr. ; relié basane gaufrée, 6 fr., avec le 13^e grille. 25 pour cent de remise aux mille premiers souscripteurs.

S'adresser à l'abbé PEYRE, chapelain au château de Célefran, par Coursan (Aude).

LA VELOUTINE

EST UNE

Poudre de Riz spéciale préparée au Bismuth

PAR CONSÉQUENT D'UNE ACTION SALUTAIRE SUR LA PEAU

Elle est adhérente et lavable, aussi donne-t-elle au teint une fraîcheur naturelle.

PARIS — 44, Ch. FAY, Inventeur — 9, rue de la Paix

SE MÉFIER DES IMITATIONS ET CONTREFAÇONS

Jugement du Tribunal civil de la Seine du 8 mai 1875.

Saumur, imprimerie de P. GODET.